



Création d'entreprise avec associé

Par **smasterfr**, le **25/03/2009** à **21:16**

Bonjour à tous,

J'ai une opportunité de pouvoir créer ma société avec 2 associés dans le milieu informatique. Le but de notre deal étant d'apporter chacun son tour une affaire pour pouvoir entrer dans le capitale de la société.

Dans un premier temps, j'ai réussi à décrocher notre premier contrat à hauteur de 60000 euros (avec extension de 40000 euros supplémentaire en cours de négociations).

De mon côté, je prends les risque en quittant ma société actuelle. Mes 2 collègues sont de nouveau chez leur patron le temps de la négociation de leur contrat respectif.

Je souhaite bien sur me protéger et qu'en cas de n'importe quel pb de leur côté, je puisse récupérer l'argent en globalité sans que mes associés ne puisse être en mesure de récupérer l'argent de leur côté (les bons comptes font les bons amis ! ne l'oublions jamais !).

On souhaite créer la société ensemble dès le départ mais comment faire ?

Je pense que le plus facile serait de partir sur une SARL avec 3 associés et moi en gérance avec une répartition au tiers du capitale. Mais dans ce cas, comment me garantir l'argent du contrat que j'apporte ???

Autrement, j'avais pensé à une SARL avec un capitale à 98% pour moi et 1 % pour chacun de mes associés le temps qu'il trouve et comble le capitale à la même hauteur que mon contrat.

Ce status est il possible ????

Merci pour vos réponses !